

ARRETE N° 2026-68

PORTANT DÉSIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL DES AÎNÉS

Le Maire de Neuilly-Plaisance,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et suivants,

**Vu** l'arrêté n° 2026-59 du 6 mai 2026 portant désignation des membres du Conseil des Aînés,

CHRISTIAN DEMUYNCK

**Considérant** que le Conseil des Aînés peut compter jusqu'à 17 membres,

**Considérant** que deux nouvelles candidatures ont été reçues et que les candidates remplissent les conditions requises,

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE  
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST  
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN  
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

ARRETE

**Article 1** : Sont désignées en tant que membres supplémentaires du Conseil des Aînés de la Ville de Neuilly-Plaisance :

- Madame Hélène LEPOULTIER
- Madame Marie-Gisèle COLLETTE

**Article 2** : Les présentes désignations sont valables pour trois ans à compter de leur notification aux intéressées, dans les conditions prévues par l'arrêté n° 2026-59 du 6 mai 2026.

**Article 3** : Le présent arrêté sera notifié aux intéressées, publié sur le site internet de la Ville et transmis au Préfet de la Seine-Saint-Denis.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5** : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Neuilly-Plaisance, le 20 mai 2026.

Christian DEMUYNCK

Maire



6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél. : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80  
Courriel :  
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire

Acte publié le 27 / 05 / 2026

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20260520-AR-DGS-2026068-AR  
Date de télétransmission : 26/05/2026  
Date de réception préfecture : 26/05/2026